



Rapport RSE.ESG réglementaire



24
25



SOMMAIRE

ORGANISATION INTERNE & PLACE DE L'ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

- Démarque générale sur la prise en compte des critères ESG
- Moyens internes déployés au sein de la société de gestion
- Démarque de prise en compte des critères ESG - Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance au niveau de la gouvernance
- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre

CLIMAT

- Taxonomie européenne et combustibles fossiles
- Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

BIODIVERSITE

- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

GESTION DES RISQUES

- Démarque de prise en compte des critères ESG - Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance, dans la gestion des risques

ANNEXE 1 - Liste des produits financiers Articles 6, 8 et 9 selon la réglementation SFDR

ANNEXE 2 - Liste des exclusions sectorielles de IXO 5 – Article 8 selon la réglementation SFDR

ORGANISATION INTERNE & PLACE DE L'ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Résumé de la démarche générale de l'entité

iXO Private Equity est une société de gestion indépendante travaillant dans le Grand Sud de la France. Son ambition est d'être une référence sur son territoire pour sa contribution au développement économique, pour son éthique des affaires, en particulier son profond respect des femmes et des hommes aux côtés de qui elle travaille, pour son attention aux problématiques environnementales, et pour sa prise en compte de l'intérêt long terme des investisseurs de l'ensemble de ses fonds.

En tant qu'acteur du capital investissement, iXO Private Equity cherche à apporter à la fois :

- Aux entreprises à fort potentiel, l'accompagnement et les moyens d'un développement responsable de leurs projets, et,
- À ceux qui lui confient leur trésorerie disponible, une potentielle rentabilité financière en ligne avec leurs attentes, et toujours compatible avec le développement de long terme des entreprises dans lesquelles la société de gestion a investi.

iXO Private Equity intègre la RSE dans la gestion de l'ensemble de ses fonds, ainsi que dans ses pratiques quotidiennes. Elle **cherche l'intégration et la mise en œuvre systématique des critères ESG** au sein de la société de gestion et des participations des fonds qu'elle gère dans :

- La gestion propre et les pratiques internes quotidiennes,
- Les processus décisionnels d'investissement et, pour les FPCI, de suivi des participations,
- La bonne gouvernance des entreprises accompagnées, notamment en veillant à ce que celles-ci intègrent, elles aussi, les préoccupations sociales, environnementales et de gouvernance.

Part des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG

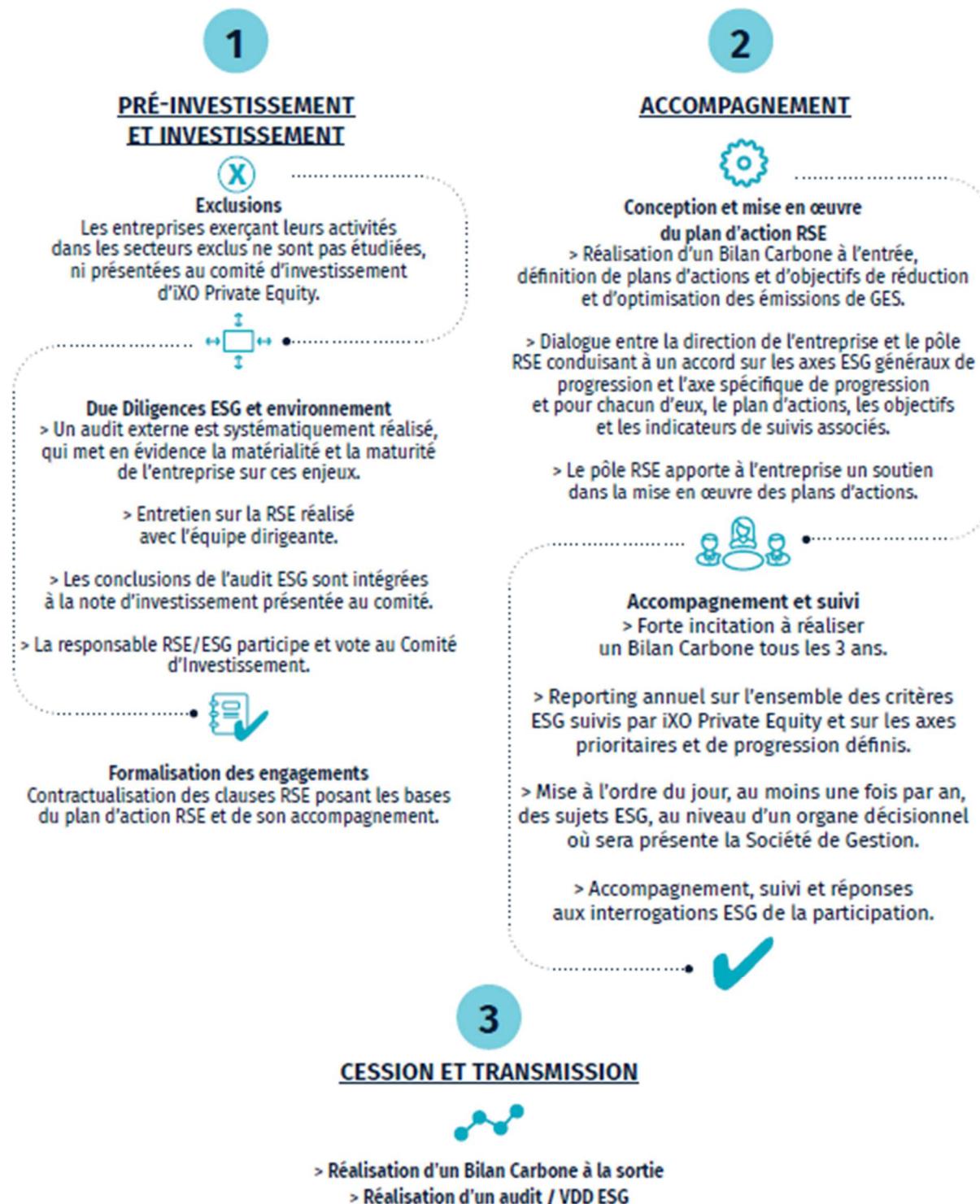
En 2024/25, la part des fonds de iXO Private Equity prenant en compte des critères ESG (Fonds Articles 8 et/ou 9, selon la réglementation SFDR), représente **21% des encours sous gestion¹**.

¹ La liste complète des fonds est disponible en Annexe 1

Illustration de l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement du fonds IXO 5, classé Article 8, selon la réglementation SFDR :

À chaque étape du cycle de vie de l'investissement, iXO Private Equity prend en compte les risques en matière de durabilité et certaines externalités négatives de ses décisions d'investissements.

En effet, iXO Private Equity a renforcé son processus d'investissement pour les fonds FPCI Article 8, selon la réglementation SFDR, conformément au schéma ci-dessous :



En pré-investissement :

La maturité, l'engagement RSE et les caractéristiques ESG de chaque opportunité d'investissement sont étudiés en phase de pré-investissement, notamment via la réalisation d'une analyse RSE, quasi-systématiquement externalisée, dans le but d'identifier et d'analyser un ensemble de considérations sociales, environnementales et de gouvernance de la société concernée.

Les conclusions de cette analyse sont intégrées à la note d'investissement et sont systématiquement présentées en Comité d'investissement pour échange en vue de sa décision finale d'investissement. En tant que signataire de l'iCI – initiative Climat International, iXO Private Equity prend en compte systématiquement les enjeux climatiques dans son processus de décision d'investissement, notamment via un questionnaire spécifique inclus dans l'analyse RSE.

Ces étapes permettent à iXO Private Equity d'établir un diagnostic RSE/ESG de la société étudiée sur la base d'éléments qualitatifs et quantitatifs d'ordre financiers ou extra-financiers.

Si, au cours de l'analyse RSE, des points critiques sont relevés, la décision d'investissement peut être négative, ou un engagement par la société cible de remédier à ces sujets rapidement peut par exemple être formalisé au sein d'un protocole ou d'un pacte d'actionnaires.

Vis-à-vis des FPCI qu'elle gère, iXO Private Equity dispose également, pour chacun d'entre eux, d'une politique d'exclusion sectorielle. En application de cette politique, aucune entreprise dont les activités font partie de la liste d'exclusion ne sera étudiée ni présentée au Comité d'investissement.

Synthèse de la politique d'exclusion de IXO 5, fonds Article 8, selon la réglementation SFDR² :

| Activités exclues | Exclusions sur la base de comportements |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Commerce et production des armements controversés• Systèmes de défense• Production et commerce de tabac et produits équivalents CA>20% des activités en rapport avec les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles• Production/financement de boissons alcooliques distillées ou autre activité connexe• Exploitation de casinos, de jeux d'argent et de hasard• Prostitution et pornographie• Production et création d'organismes génétiquement modifiés (OGM) | <ul style="list-style-type: none">• Activités entraînant des risques avérés d'un point de vue ESG et notamment vis-à-vis des 14 indicateurs de durabilité (PAI)• Sociétés ne respectant pas les 10 principes figurant au Pacte Mondial des Nations Unies• Sociétés ne respectant pas les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail• Sociétés ne respectant pas la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction |

² La version complète de la liste d'exclusion est disponible en Annexe 2

Post-investissement, au cours de l'accompagnement des sociétés du portefeuille des FPCI :

Si aucun point critique bloquant n'est relevé, des axes de travail ESG sont identifiés et formalisés dans un plan d'actions au cours de la 1ère année d'accompagnement de la société.

Ce travail suit la temporalité suivante :

1. Identification de plusieurs axes ESG,
2. Définition d'un ou de plusieurs objectif(s) quantitatif(s) et/ou qualitatif(s),
3. Mise en place d'un plan d'actions, dans la mesure du possible,
4. Identification d'un ou de plusieurs KPI de suivi.

Chaque axe ESG est identifié en collaboration avec l'équipe dirigeante de la société concernée, en cohérence avec ses activités, les enjeux et les risques en matière de durabilité identifiés ainsi que les externalités négatives qu'elle cherche à réduire.

Le nombre d'axes ESG est d'un minimum de 3 par entreprise du portefeuille des FPCI. Une fois identifiés, iXO Private Equity cherche à accompagner chaque entreprise dans la mise en place de ses plans d'actions.

Afin de suivre les évolutions sur chacun des axes ESG qui auront été identifiés en amont, iXO Private Equity demande à chaque entreprise du portefeuille FPCI un reporting annuel dédié sur chacun des axes qui auront été retenus. Une synthèse des informations obtenues dans le cadre de ces reporting est par la suite intégrée dans le rapport de gestion de chaque FPCI.

Phase de cession :

Systématique pour le FPCI IXO 5 et optionnelle pour tous les autres fonds (en ce compris, les FPCI et FIP), une analyse RSE est réalisée lors de la phase de cession de la participation :

- Afin de valider le niveau de maturité RSE de la société,
- De mesurer les avancées et améliorations réalisées depuis notre entrée au capital,
- Et enfin de faire un état des lieux pour pérenniser les actions menées et donner de la visibilité à la société et aux futurs investisseurs des actions à mener sur les prochaines années.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer

Communication avec les participations

- **Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de la gouvernance de l'entreprise**

Le suivi effectué par iXO Private Equity au niveau des participations couvre la stratégie générale de la participation, ses résultats financiers, les risques financiers et opérationnels pouvant impacter la participation, la structure du capital, ainsi que l'impact social et environnemental et la gouvernance de l'entreprise (enjeux « ESG »).

Dans le cadre de sa mission de suivi, iXO Private Equity a la responsabilité de participer aux réunions des organes sociaux de la société et aux assemblées générales. Quand les conditions de l'investissement réalisé le permettent, iXO Private Equity demande systématiquement un siège aux instances de gouvernance dans les sociétés, et s'efforce de participer à 100% des assemblées générales d'actionnaires. Par ailleurs, iXO Private Equity aborde au moins une fois par an les aspects ESG en Conseil de Surveillance au sein de chaque participation.

- **Accompagnement et dialogue avec les équipes dirigeantes des sociétés**

Chez iXO Private Equity, le dialogue et l'engagement avec les sociétés en portefeuille de l'ensemble des fonds qu'elle gère sont des éléments centraux de sa stratégie d'accompagnement. Qu'iXO Private Equity intervienne en tant qu'actionnaire majoritaire ou minoritaire, un responsable dédié est systématiquement nommé pour chaque participation. Ce dernier assure un suivi régulier, garantissant une relation étroite et proactive avec les sociétés afin de veiller à la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques et des engagements pris. Ainsi, iXO Private Equity accompagne activement les sociétés dans la mise en œuvre de leur stratégie, la gestion des risques ainsi que l'intégration des enjeux ESG pour le périmètre FPCI.

Les thématiques ESG sont ainsi abordées régulièrement avec les participations, permettant de favoriser le progrès et de créer de la valeur.

De plus, chaque année, nous identifions avec les participations de nos FPCI des KPIs et axes ESG prioritaires à suivre.

Communication avec les souscripteurs

- Sur les fonds FPCI, iXO Private Equity met à disposition de ses souscripteurs un extranet dédié, leur permettant d'accéder au rapport de gestion de chaque fonds.
- Pour chaque fonds FPCI, une réunion est organisée tous les 6 mois, où tous les souscripteurs sont invités pour faire le point sur les investissements des fonds et pour une revue du portefeuille participation par participation.
- En complément, le rapport RSE de la société de gestion, mis à jour chaque année, est disponible en libre accès sur son site internet, offrant ainsi une transparence totale sur ses engagements en matière de démarche RSE/ESG.

Coopération avec les autres actionnaires / co-investisseurs

iXO Private Equity entretient un dialogue régulier avec les autres actionnaires des sociétés en portefeuille à travers divers canaux (réunions, conférences téléphoniques). Cela permet de s'aligner sur des positions communes, lorsque cela est envisageable, tout au long de l'exercice ou lors des assemblées générales.

Communication avec les institutions

iXO Private Equity entretient un dialogue continu avec les institutions françaises et internationales promouvant l'investissement responsable. La politique d'investissement responsable d'iXO Private Equity décrit par ailleurs ses engagements volontaires, en tant que signataire de diverses initiatives à cette fin – voir détail page suivante.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Afin de gérer au mieux les conflits d'intérêt, iXO Private Equity a mis en place un règlement de déontologie qui rappelle à l'ensemble des membres du personnel et de ses dirigeants qu'ils agissent au titre de leurs fonctions au sein de la société de gestion et s'engagent à respecter la loi et les règles déontologiques et éthiques en vigueur qui régissent leur profession.

Les membres d'iXO Private Equity, exercent tous leurs fonctions dans le soucis permanent de la primauté des intérêts des souscripteurs et des sociétés des portefeuilles de l'ensemble des fonds gérés, ce qui implique loyauté, confidentialité, neutralité, compétences et diligences.

La procédure interne de gestion des conflits d'intérêts encadre notamment toute situation présentant un potentiel conflit d'intérêts entre les salariés et/ou dirigeants de la société de gestion, la société de gestion elle-même, les FPCI et FIP gérés, les participations détenues par ces fonds, les prestataires extérieurs et/ou toute autre personne physique ou morale. En présence d'un conflit d'intérêt potentiel, le RCCI rédige une note et émet des recommandations afin d'encadrer la situation de conflit d'intérêts. A ce titre, toutes les situations potentielles de conflit d'intérêts sont répertoriées dans un registre conformément à la réglementation en vigueur.

Les salariés et les dirigeants d'iXO Private Equity doivent se conformer aux règles établies par la société de gestion en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence lorsqu'ils acceptent des cadeaux ou des invitations de tiers tels que les dirigeants de sociétés cibles ou investies, les fournisseurs ou les intermédiaires pendant l'exercice de leurs fonctions. Chaque salarié ou dirigeant est tenu d'évaluer la pertinence de tout cadeau ou invitation qui lui est offert, en tenant compte de critères tels que sa valeur, sa nature (pouvant éventuellement nuire à l'image du salarié ou d'iXO Private Equity), et la fréquence des offres similaires de la part de la même personne. Les employés doivent refuser systématiquement les cadeaux en espèces, ainsi que les cadeaux ou invitations onéreux susceptibles d'influencer ou de compromettre la relation d'affaires établie. De plus, les employés doivent signaler tout conflit d'intérêts avéré ou potentiel à un membre du Directoire, au RCCI ou au Contrôleur de gestion.

Adhésions aux initiatives de Place

iXO Private Equity s'est engagée en tant que signataire de nombreuses initiatives depuis 2014 et en mettant en place différentes démarches en interne :



Notation PRI 2025 des fonds FPCI de iXO Private Equity :

| Note PRI 2025 | |
|--|--|
| Reconnaissance de la place de l'ESG dans le processus d'investissement au sein des fonds FPCI de iXO Private Equity | |
| Policy Governance & Strategy : | |
| ★★★★★ 83/100 soit, +6 points vs 2024 | |
| Direct - Private Equity : | |
| ★★★★★ 98/100 soit, +2 points vs 2024 | |
| Confidence Building Measures : | |
| ★★★★★ 100/100 | |
| Les notes de la société de gestion sur les 3 axes, sont systématiquement supérieures à la médiane. | |

Moyens internes déployés au sein de la société de gestion

Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG : financières, humaines et techniques

Ressources humaines

L'effectif dédié à 100% aux sujets RSE/ESG au sein de iXO Private Equity représente **un peu moins de 10% de l'effectif total de la société**. Il est à noter, que chaque collaborateur est ambassadeur et partie prenante de la stratégie RSE et ESG de la société de gestion. Ce pourcentage est donc en réalité indirectement largement supérieur.

Ressources financières

Le budget total dédié à l'ESG au cours du dernier exercice représente **près de 5% du budget global** de la société de gestion, soit environ 392K€.

Les grands postes de dépenses sont la part des salaires des collaborateurs dédiés aux sujets RSE/ESG et les missions d'experts externes.

En effet, la société de gestion est amenée ponctuellement à faire appel à des experts RSE et finance durable pour affiner son expertise sur certains sujets. Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie environnement, elle se fait accompagner par des prestataires de manière régulière sur le climat et la biodiversité. Ainsi, le budget conseil représente 27% du budget total dédié à l'ESG.

Ressources techniques

iXO Private Equity s'est dotée fin 2022 d'un outil pour la collecte de données ESG des sociétés du portefeuille des FPCI qu'elle gère.

Les données recueillies lors de la campagne annuelle sont :

- Les données ESG générales,
- Les données correspondant aux axes ESG spécifiques fixés avec chaque société,
- Les données en lien avec la maturité carbone de chaque société,
- Les données afin d'estimer les impacts et les dépendances en lien avec la biodiversité.

Cet outil permet également l'homogénéisation et la fiabilisation des données, ainsi que le suivi et le pilotage des démarches RSE de chaque société.

Actions menées en vue de renforcer les capacités internes de l'entité

La montée en compétence des équipes concernant la finance responsable est primordiale au sein de la société de gestion. Dans ce cadre-là, l'équipe RSE a mis en place plusieurs outils et supports de sensibilisation et de formation sur le sujet.

Par exemple, en 2023, l'ensemble des salariés d'iXO Private Equity a été formé et sensibilisé aux enjeux climat et biodiversité via un atelier d'une demi-journée. Au cours de cet atelier opérationnel, des cas pratiques ont été développés à partir de participations en portefeuille.

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'équipe RSE élabore et diffuse des supports pédagogiques courts sur les thématiques RSE clés du moment. Cette année plusieurs notes ont été réalisées en ce sens.

Enfin, les collaborateurs sont encouragés à participer à des conférences et webinaires RSE pour approfondir leurs connaissances sur le sujet.

Démarche de prise en compte des critères ESG - Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance - au niveau de la gouvernance

Présentation de la Gouvernance ESG de l'entité

Le Directoire de iXO Private Equity supervise, définit et valide la stratégie d'investissement responsable et les orientations stratégiques RSE de la société de gestion.

L'équipe RSE/ESG, partie intégrante des équipes d'investissement et en coordination avec le Front, Middle et Back Office, a pour missions de :

- Participer à l'étude des opportunités et aux décisions d'investissement au sein du Comité d'investissement hebdomadaire,
- Piloter, déployer et mettre en œuvre la stratégie d'investissement responsable de la société de gestion,
- Accompagner en proximité, systématiquement pour les FPCI et dans la mesure du possible pour les FIP, les participations dans l'identification, la mise en place, le déploiement de leur démarche développement durable et la définition et le suivi de leurs axes de progrès ESG,
- Piloter et mettre en œuvre la démarche RSE de la société de gestion.

Cette équipe est composée de la responsable RSE, membre du Front Office rattachée à la Direction Générale et membre permanente du Comité d'investissement, de la gestionnaire Middle-Office pour 50% de son temps et d'un stagiaire ou alternant RSE à 100% de son temps sur les sujets ESG.

Politique de rémunération : intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération de la société de gestion

Compte tenu de la politique de rémunération de la société de gestion à ce jour en vigueur, iXO Private Equity n'intègre pas les risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération.

Cette dernière n'ayant pas de composante variable, elle adopte une approche basée sur la performance tout en limitant la prise de risques excessifs grâce notamment à un processus d'investissement structuré, y compris en ce qui concerne les risques liés à la durabilité.

Cette précision est apportée sous réserve de l'évolution future de la réglementation et/ou de précisions qui pourraient être apportées par la Commission Européenne, l'ESMA ou encore l'AMF sur ce sujet.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne de l'entité

La société de gestion fait signer à tous nouveaux collaborateurs la « Charte d'engagement d'iXO Private Equity ». Cette Charte reprend et développe les engagements responsables et durables de l'entreprise et reprend notamment les critères des PRI - Principes de l'Investissement Responsable.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre

Politique d'engagement

La définition et le suivi des axes ESG sont réalisés en co-construction avec les équipes dirigeantes de chaque participation. L'équipe RSE/ESG d'IXO PE accompagne et facilite la transformation responsable de chaque société en portefeuille.

Cet accompagnement, en proximité et de façon opérationnelle, facilite la transition, le déploiement et le gain en maturité RSE de chaque entreprise de nos fonds FPCI :

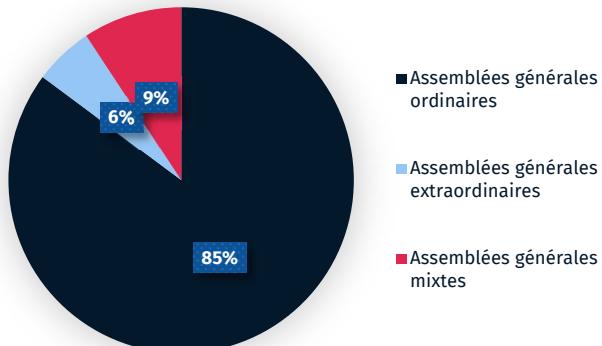
- Plus de 80 réunions par an en visioconférence avec les équipes dirigeantes et les équipes RSE des participations
- Près de 10 réunions RSE par an sur site avec les équipes dirigeantes et les équipes RSE des participations

Politique de vote

La politique de vote d'iXO Private Equity a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables, pérennes et équitables. Elle encourage la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement. iXO Private Equity vote dans l'intérêt exclusif des investisseurs des FPCI et des FIP qu'elle gère.

Sur l'année 2024/25, iXO Private Equity a exercé ses droits de vote, avec un **taux de participation aux assemblées générales de 100%**, qui se décompose comme suit :

| | TOTAL |
|--|-------|
| Périmètre initial d'Assemblées Générales | 54 |
| Nombre d'Assemblées Générales votées | 54 |
| Taux de participation | 100% |



CLIMAT

Depuis 3 ans iXO Private Equity structure et cadre la démarche environnement de son portefeuille FPCI. Epaulée par des experts externes, l'équipe RSE/ESG monte en compétence et déploie un plan d'actions visant à connaître, comprendre et optimiser son impact et l'impact de ses fonds FPCI sur le climat.

Ci-dessous, le plan d'actions CLIMAT des fonds FPCI, de 2022 à juin 2025 :



Taxonomie européenne et combustibles fossiles

iXO Private Equity travaille sur l'élaboration d'une stratégie qui permettrait à terme de mesurer l'alignement à la Taxonomie des investissements réalisés par les FPCI qu'elle gère.

A ce stade, iXO Private Equity n'est toutefois pas encore en mesure de communiquer sur l'échéance de ces travaux. De fait, iXO Private Equity n'est pas non plus en mesure de communiquer la part des encours alignés à la Taxonomie ni la part des encours des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.

Il est toutefois précisé qu'iXO Private Equity a levé en 2023 son premier fonds Article 8 et a dans ce cadre étoffé sa liste d'exclusion sectorielle notamment concernant le charbon et les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles. Au sein de ce fonds aucun investissement dans des entreprises ayant plus de 20% de leurs activités associées à l'extraction, la production, la vente, le stockage, le transport d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux) n'est réalisé.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Les sociétés, dans lesquelles les FPCI gérés par iXO Private Equity sont investis ont, comme toute entreprise, un impact sur le changement climatique. Ces potentiels impacts et leurs risques opérationnels sont étudiés lors de la phase de préinvestissement et des plans d'actions relatifs aux « Energies et gaz à effets de serre » sont définis et ajustés tout au long de l'investissement.

Calcul des émissions financées du portefeuille FPCI

Les émissions financées d'iXO Private Equity évoluent d'une année sur l'autre du fait :

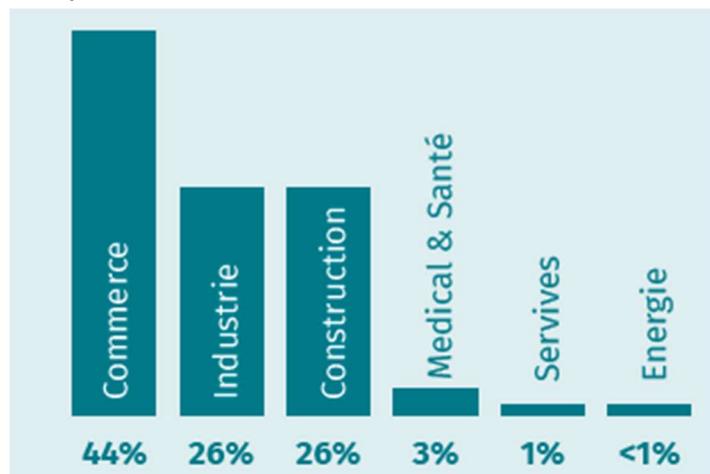
- Des mouvements du portefeuille FPCI, avec la prise en compte des nouveaux investissements et des désinvestissements,
- Des ajustements et/ou précisions apportées aux bilans carbone des entreprises en portefeuille : fiabilisation des données, élargissement du périmètre de couverture, etc...

Au cours des 12 derniers mois, la société de gestion a, par ailleurs, réalisé un travail approfondi visant à affiner, pérenniser et fiabiliser la méthode de calcul de ses émissions financées. Ce calcul se base sur la méthode PCAF - Partnership for Carbon Accounting Financials, et permet d'obtenir une vision plus précise de l'empreinte carbone financée.

| Année 2022/23 | Année 2023/24 | Année 2024/25 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Emissions financées : | Emissions financées : | Emissions financées : |
| 122 ktCO₂e | 148 ktCO₂e | 148 ktCO₂e |
| Périmètre : 27 participations dont 2 nouveaux investissements et 1 désinvestissement | | |
| Périmètre : 28 participations dont 2 nouveaux investissements et 1 désinvestissement | | |
| Les ajustements méthodologiques réalisés en 2024/25, concernant le calcul des émissions financées, ne permettent pas une comparaison avec les années 2022/23 et 2023/24. | | |
| Données physiques : 50% Score PCAF – qualité des données* : <ul style="list-style-type: none">• Score 2 : 77%• Score 4 : 23% | | |

* La méthode de calcul du Score PCAF est détaillé dans les annexes du rapport RSE/ESG 2024/25, disponible sur le site Internet de iXO Private Equity.

Analyse sectorielle des émissions financées 2024/25



En 2024/25, **44%** des émissions financées du portefeuille FPCI sont issues du secteur du **Commerce**, le poste « utilisation des produits » du scope 3, impactant fortement ce pourcentage.

L'**industrie** et la **construction** représentent quant à elles respectivement **26%** des émissions financées.

Au total, ces 3 secteurs représentent **96%** des émissions financées.

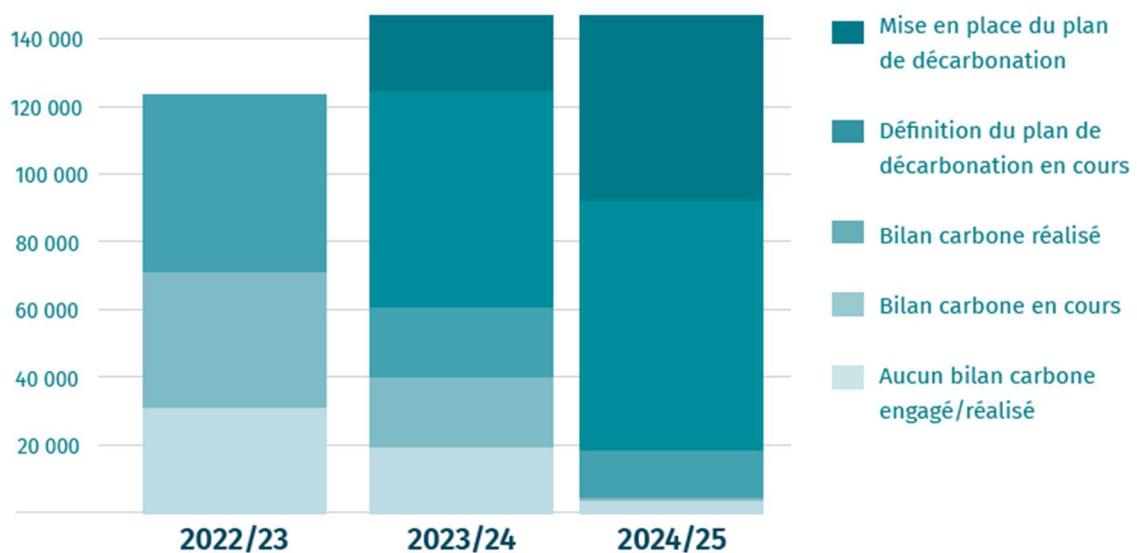
Identification de la maturité carbone des participations du portefeuille FPCI

Mesurer, comprendre et piloter les émissions financées est une première étape indispensable pour accompagner les participations dans leur maturité carbone et la mise en place de leur trajectoire de décarbonation.

La société de gestion s'inspire de la méthode PMDR - Private Market Decarbonisation Roadmap, pour piloter la maturité carbone des fonds FPCI et d'accompagner au mieux les participations dans leurs propres enjeux climatiques. Cette méthode séquence la maturité carbone d'une entreprise en 5 étapes.

Le graphique ci-dessous montre de façon consolidée l'évolution annuelle de l'appropriation des enjeux carbone des participations des 4 fonds FPCI entre 2022 et 2025, sous le prisme des émissions financées :

Evolution de la maturité carbone des émissions financées du périmètre FPCI de 2022 à 2025



Au total nous pouvons noter que depuis 2022 :

- **85%** des entreprises ont engagé une démarche sur leurs propres enjeux carbone, soit **+11%** en 3 ans,
- **70%** des entreprises ont défini ou sont en train de définir un plan de décarbonation, soit **+66%** en 3 ans.

A ce jour, la société de gestion ne souhaite pas imposer des objectifs de décarbonation alignés aux Accords de Paris aux participations en portefeuille des fonds FPCI. A partir du fonds IXO 5, la mise en place d'un plan de décarbonation objectivé est demandée et ajoutée dans les documents contractuels de l'investissement.

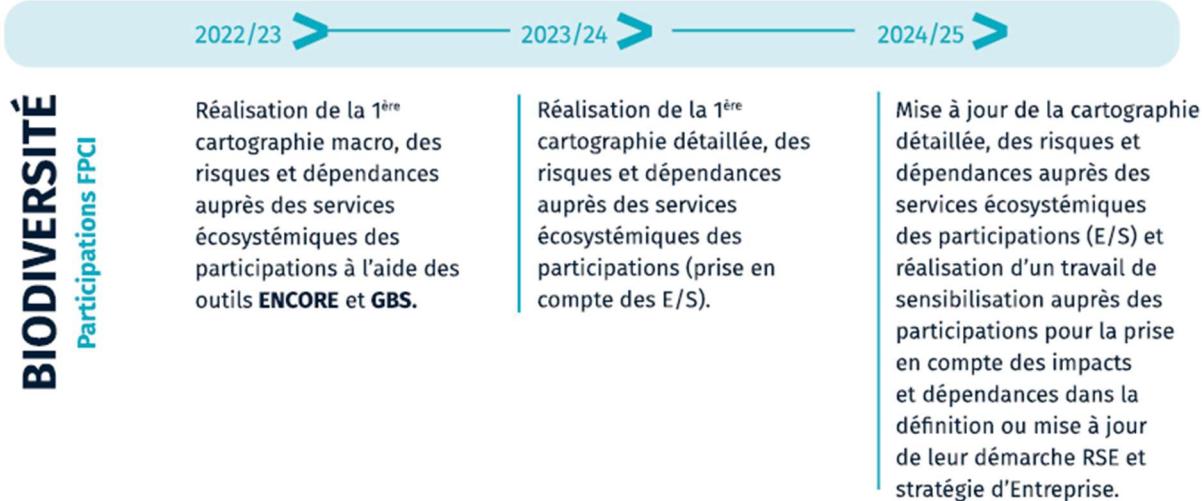
Un accompagnement sur mesure est ensuite privilégié afin de faciliter l'appropriation des enjeux climat de chaque société en portefeuille : des objectifs quantifiés sont définis uniquement lorsque le bilan carbone est robuste, fiable et exhaustif et que l'entreprise a pris le temps de comprendre ses axes de progrès et de définir un plan de décarbonation argumenté.

Ainsi, depuis 2022, iXO Private Equity a accompagné plus de 35 sociétés dans la mise en place et le déploiement de leur stratégie climat.

BIODIVERSITE

Dans la continuité du travail sur le climat, la société de gestion, travaille depuis 3 ans sur l'identification des impacts et dépendances de son portefeuille FPCI, vis-à-vis de la biodiversité.

Ci-dessous, le plan d'actions BIODIVERSITE des fonds FPCI, de 2022 à juin 2025 :



Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Les sociétés dans lesquelles les fonds gérés par iXO Private Equity sont investis sont susceptibles d'avoir, comme toute entreprise, des impacts et des dépendances en lien avec la biodiversité.

Pour l'heure, iXO Private Equity n'est toutefois pas en mesure de communiquer sur des objectifs quantitatifs à horizon 2030 mais cherche à sensibiliser toutes les sociétés du portefeuille des FPCI à l'importance de ces éléments et à faire les efforts nécessaires pour être plus vertueuses dans le domaine.

Cependant, la société de gestion, depuis 2022 et tous les ans :

- Calcule et analyse les **impacts** des activités des participations sur la biodiversité,
- Calcule et analyse les **dépendances** des activités des participations, vis-à-vis de la biodiversité.

Impacts du portefeuille FPCI sur la biodiversité

L'analyse de l'empreinte biodiversité du portefeuille FPCI de la société de gestion a fait ressortir une empreinte équivalente à **130 hectares d'espaces naturels terrestres** « consommés » par le portefeuille sur l'année.

Cette même analyse indique que 93% de l'empreinte biodiversité du périmètre d'étude représente des impacts indirects :

- **75%** étant lié à l'amont,
- **18%** étant lié à l'aval.

Les niveaux d'impacts sur la biodiversité des entreprises du périmètre d'étude sont :



Les 3 principaux gisements de réduction d'impact sur la biodiversité par les entreprises du périmètre concernent (par ordre décroissant) :

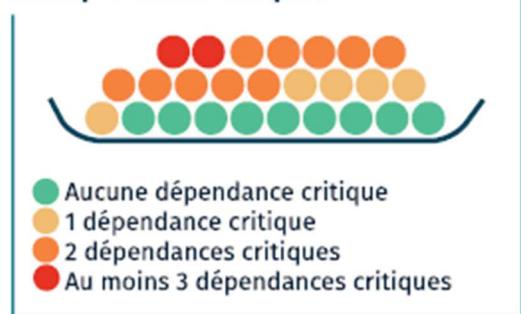
- Le changement climatique
- Le changement de l'usage des sols
- Les pollutions

Concernant exposition actuelle du portefeuille aux risques de transition, **8%** des investissements sont dans des entreprises ayant des impacts forts ou très forts.

Dépendances du portefeuille FPCI vis-à-vis de la biodiversité

L'analyse menée permet de constater que le niveau de **dépendance moyenne** des entreprises du périmètre à l'ensemble des services écosystémiques rendus par la biodiversité est **très faible à faible**, avec une moyenne de **14,4/100**.

Répartition des entreprises par nombre de dépendances critiques :



En revanche, il est à noter que **65%** des entreprises du portefeuille FPCI ont une **vulnérabilité élevée ou très élevée à au moins un service écosystémique**.

Niveaux de dépendance critiques des fonds vis-à-vis des services écosystémiques :



Les dépendances les plus importantes sont liées à la disponibilité de l'eau, utilisée notamment dans de nombreux processus industriels.

GESTION DES RISQUES

Démarche de prise en compte des critères ESG - Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance dans la gestion des risques

Identification des risques en matière de durabilité - iXO Private Equity, en tant qu'investisseur responsable, a pleinement conscience que ses investissements peuvent générer des impacts significatifs. C'est pourquoi la société analyse ses risques afin d'anticiper, mesurer et atténuer leurs effets sur les critères ESG.

Non-prise en considération des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - A l'heure actuelle, iXO Private Equity ne prend pas en compte les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité car un travail est toujours en cours sur ses procédures afin d'intégrer tous les éléments et outils nécessaires pour mettre en œuvre convenablement la réglementation applicable en la matière.

Dans le cadre de son fonds FPCI classé Article 8, selon la réglementation SFDR, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour recourir, pour chaque entreprise du portefeuille, aux 14 indicateurs de durabilité du tableau 1 de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 et en établir la mesure une fois par an dans un but de réduction des externalités négatives.

Prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement - iXO Private Equity prend en compte les risques en matière de durabilité dans tout son processus de décision d'investissement, de la phase de pré-investissement, jusqu'à, le cas échéant, la phase de détention et de désinvestissement pour les FPCI.

iXO Private Equity identifie les risques ESG auxquels la société de gestion et les participations de l'ensemble de ses fonds peuvent être soumis comme suit :

- **Risques environnementaux** : climatiques et biodiversité, respect de la législation de l'Union Européenne sur les obligations durables pour l'environnement.
- **Risques sociaux** : santé et sécurité, diversité et inclusion, bien-être au travail, respect des Droits Humains.
- **Risques de gouvernance** : litiges et controverses, lutte contre la corruption, RGPD, cybersécurité.
- **Risques réglementaires** : Réglementation SFDR, Article 29 LEC, Taxonomie (et notamment, changement dans la réglementation).

iXO Private Equity assure la prise en compte des risques de durabilité tout au long de son processus d'investissement et notamment dans le cadre de la collecte de données annuelles pour les FPCI qu'elle gère.

L'ensemble des thématiques E, S et G sont prises en compte pour tous les fonds gérés par iXO Private Equity, avec un focus particulier sur les axes suivants :

| Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> > Consommations énergétiques et émissions de GES > Gestion de l'eau > Gestion des déchets > Biodiversité > Gestion des matières premières > Produit responsable : ACV, écoconception... > Economie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> > Santé, sécurité et sûreté > Diversité et inclusion > Formation > Bien être et qualité de vie au travail > Libertés fondamentales et droits humains > Conditions de travail > Création d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> > Ethique et conformité > Partage de la création de valeur > Impact territorial > Instances de gouvernance : RSE, diversité et indépendance > Relation avec la chaîne de valeur : fournisseurs, sous-traitants et clients > Diversification des activités > Organisation et démarche RSE > Initiatives sociétales > Certifications, évaluations et labels |

En tant que membre de l'iCI – initiative Climat International, iXO Private Equity s'engage également à prendre en compte les risques climatiques dans ses décisions d'investissement, étant pleinement consciente que les entreprises et actifs en portefeuille ont des impacts sur le changement climatique et peuvent être exposés à des risques climatiques physiques et de transition.

iXO Private Equity cherche en permanence à affiner et améliorer son analyse des risques afin d'être en mesure de définir, avec plus de précision, chacun des risques identifiés ainsi que leur probabilité de survenance dans tel ou tel secteur d'activité et/ou secteur géographique.

Pour l'ensemble des fonds gérés par iXO Private Equity, l'analyse climat approfondie pré-investissement s'appuie sur les questions suivantes :

- L'entreprise est-elle concernée par une réglementation liée aux émissions de GES ?
- L'entreprise appartient-elle à une chaîne de valeur dont les parties prenantes attachent une importance particulière à l'empreinte carbone ?
- Est-ce que l'entreprise anticipe un risque de substitution de ses produits/services par des alternatives moins émettrices en GES ?
- L'entreprise ou son secteur industriel ont-ils récemment fait l'objet d'une controverse en lien avec les sujets carbone ? L'entreprise anticipe-t-elle un risque d'image avec les sujets carbone ?
- Une partie de la chaîne de valeur est-elle située dans une zone géographique présentant un risque climatique élevé ?

Avec l'arrivée d'un RCCI à temps plein au sein des équipes de la société de gestion au cours du 2^{ème} semestre 2025, un travail approfondi de revue des risques sera réalisé au cours de l'année 2025/26, associé à un plan d'amélioration.

ANNEXE 1

Liste des produits financiers Articles, 6, 8 et 9 selon la réglementation SFDR

Article 8 SFDR, soit 21% de l'encours total sous gestion : FPCI IXO 5

Article 6 SFDR, soit 79% de l'encours total sous gestion :

FIP APL 2012

FIP APL 2013

FIP APL 2014

FIP APL 2015

FIP APL 2016

FIP APL 2017

FIP APL 2018

FIP APL 2019

FIP APL 2020

FIP APL 2021

FIP APL 2022

FIP APL 2023

FIP APL 2024

FIP IXO DEVELOPPEMENT 4

FIP IXO DEVELOPPEMENT 6

FIP IXO DEVELOPPEMENT 7

FIP IXO DEVELOPPEMENT 8

FIP IXO DEVELOPPEMENT 9

FPCI IXO 3

FPCI IXO 4

FPCI IXO PME 1

FPCI IXO CO-INVEST BA

Article 9 SFDR : N/A

ANNEXE 2

Liste des exclusions sectorielles de IXO 5 – Article 8 selon la réglementation SFDR

Le FPCI IXO5 n'effectue pas d'investissement dans et/ou ne finance pas d'entreprise qui, au moment de l'investissement du Fonds, et dès lors que la société de gestion en a connaissance au jour de l'investissement, a pour activité principale :

- le financement de la production et du commerce des armements dits controversés, à savoir les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques, étant toutefois entendu que cette restriction ne s'applique pas dans la mesure où ces activités font partie de ou sont accessoires aux politiques explicites de l'Union européenne,
- une ou des activités liées à des systèmes de défense lorsqu'il existe des risques non maîtrisés de corruption, de détournement, ou de violations graves et massives des droits de l'homme, étant toutefois entendu que cette restriction ne s'applique pas aux entreprises respectant les règles de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sous réserve que de telles activités soient limitées à, au plus vingt (20%) de leur chiffre d'affaires (tel qu'apprécié dans les comptes de leur dernier exercice comptable),
- la production et le commerce de tabac et de produits équivalents (e.g. cigarettes électroniques),
- une et/ou des activités dont plus de vingt pour cent (20%) de cette et/ou ces activités (tel qu'apprécié dans les comptes de leur dernier exercice comptable) sont associés à l'extraction, la production, la vente, le stockage, le transport d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux), étant toutefois entendu que cette restriction ne s'appliquera pas aux prestataires de services et/ou entreprises engagées dans la distribution et/ou la vente d'une large gamme de produits et fournissant des services et/ou des produits à des clients engagés dans l'extraction, la production, la vente, le stockage, le transport d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux) sous réserve que les prestataires de services et/ou entreprises susvisées limitent leur propre impact sur les énergies fossiles,
- une activité liée directement à la production et/ou au financement de boissons alcooliques distillées et/ou toute autre activité connexe dès lors que l'entreprise correspondante tire plus de trente (30%) pour cent de son chiffre d'affaires de telle(s) activité(s) (tel qu'apprécié dans les comptes de leur dernier exercice comptable),
- l'exploitation de casinos, de jeux d'argent et de hasard et entreprises équivalentes,
- la prostitution et la conception, la distribution et/ou la vente de pornographie,
- la production et la création d'organismes génétiquement modifiés (OGMs), sauf à des fins de recherche ou thérapeutiques.

Font également partie de la politique d'exclusion, les entreprises qui, au moment de l'investissement par le FPCI IXO 5, ne respecteraient pas :

- les dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption figurant dans le Pacte Mondial des Nations Unies,
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la liberté d'association et la reconnaissance, effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession,
- la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Siège social
34 rue de Metz
31 000 Toulouse



05 34 417 418
contact@ixope.fr
www.ixope.fr

Bureaux de Bordeaux
5 rue Fénelon
33 000 Bordeaux

Bureaux de Marseille
113 rue de la République
13 002 Marseille

Bureaux de Lyon
28 rue de la République
69 002 Lyon

**Investir,
s'investir,
réussir,
ENSEMBLE**

